

Procès-verbal de l'Assemblée primaire

du 24 juin 2022 à 19h00

N° 1 : Mot de bienvenue, présentation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs.

Le Président ouvre la séance ; il souhaite la bienvenue à tous les habitants venus nombreux.

Il présente la nouvelle secrétaire communale, Mme Mylène Jacquéroz, et tient à exprimer ses sincères remerciements au secrétaire administratif, M. Steve Hansen, pour le travail fourni jusqu'à ce jour en l'absence d'un secrétaire communal.

Il prie l'Assemblée primaire d'excuser les personnes suivantes : Mme Nicole Goumand, M. James Goumand, Mme Fanny Goumand, Mme Chloé Goumand, M. Séverin Martina, Mme Anne-Laure Boni, Mme Odile Boni, M. Frédéric Boni, Mme Maria Mosquini, Mme Jacqueline Volorio et M. André Boder.

S'agissant de la nomination des scrutateurs, Mrs Jean-Daniel Lüdi et Louis Lugon-Moulin se proposent en tant que scrutateurs.

Le Président présente l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification et est accepté tel que proposé.

N° 2 : Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée primaire

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2021.

Le Président remercie la Secrétaire communale.

L'Assemblée primaire accepte à la majorité à main levée le procès-verbal du 20 décembre 2021 tel que présenté.

Le Président en profite pour transmettre à l'Assemblée primaire les remerciements de Télémarécottes SA pour le renouvellement de leur prêt jusqu'au 23 juillet 2026.

N° 3 : Comptes 2021

Le Président commence par faire remarquer que la nouvelle secrétaire communale a les compétences pour s'occuper de la comptabilité mais ayant pris ses fonctions le 1^{er} juin 2022, les comptes ont été bouclés par la fiduciaire Dini & Associés SA avec le support de PwC. La révision des comptes a quant à elle été effectuée par la fiduciaire FIDAG SA et il en profite pour donner la bienvenue à M. David Détraz ici présent.

Le Président souhaite aborder quelques éléments clés en commençant par les revenus et le bénéfice du compte de fonctionnement.

Compte de fonctionnement

Revenus et bénéfice

Les comptes présentent CHF 18'350'000.- de revenus qui proviennent principalement d'éléments extraordinaires liés au retour des concessions.

L'excédent de bénéfice se montant à CHF 178'000.- est néanmoins plutôt bas. Ceci est dû aux charges extraordinaires survenues durant l'exercice 2021.

Le Président poursuit en expliquant les charges.

Charges

Les comptes présentent CHF 18'172'000.- de charges qui proviennent principalement des charges extraordinaires imprévues suivantes :

- Remboursements d'impôts importants concernant les personnes morales
- Paiement de la péréquation financière intercommunale pour 2020 et 2021

Ainsi que des charges extraordinaires planifiées suivantes :

- Réévaluation du patrimoine financier
- Amortissements complémentaires

Le Président souhaite donner quelques explications sur ces charges extraordinaires planifiées.

Réévaluation du patrimoine financier

Le Président explique que la fiduciaire Dini & Associés SA a remarqué que des actifs immobiliers de notre patrimoine financier présentaient des indices de surévaluation de leur valeur comptable. Ils ont donc effectué une analyse afin d'estimer ces biens à leur valeur actuelle, plus proche de leur valeur vénale, dans l'application de l'article 47 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes qui prévoit que :

¹ Le patrimoine financier est inscrit au bilan à son prix d'acquisition ou de construction.

² Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées.

Les conséquences d'avoir un patrimoine financier qui présente des indices de surévaluation sont les suivantes :

- Indicateur de la richesse par habitant plus élevé (richesse fictive)
- Impôts plus élevés

Amortissements complémentaires

Le Président explique que de pouvoir faire des amortissements complémentaires est un indice de santé économique.

La marge d'autofinancement a permis d'effectuer des amortissements complémentaires afin de présenter une situation comptable des plus saine d'avoir moins d'amortissements dans le futur et donc d'avoir plus de marge pour de gros investissements dans les années à venir.

Le Président conclut en expliquant que la réévaluation du patrimoine financier et les amortissements complémentaires permettent d'anticiper et de se mettre à jour pour la transition au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) effective au 1^{er} janvier 2022.

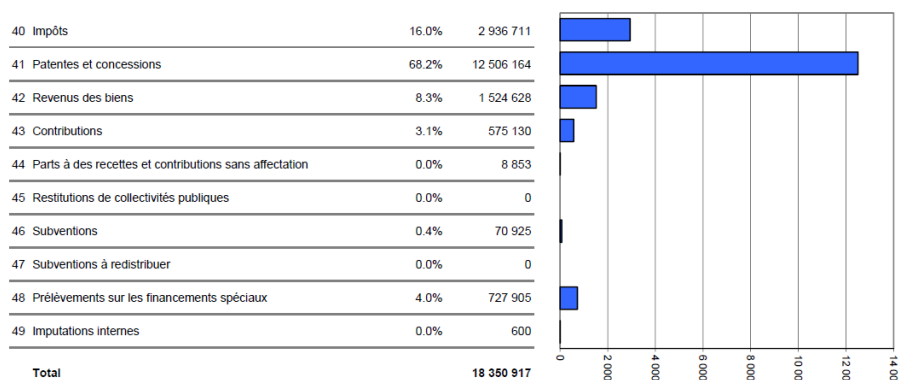
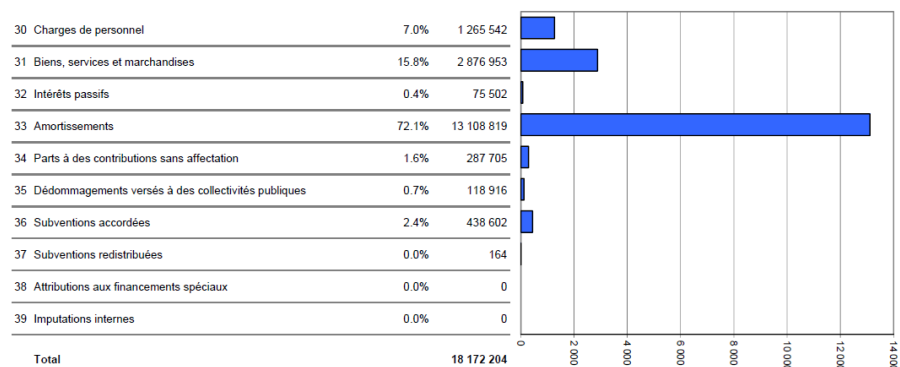
Le Président poursuit en présentant le récapitulatif du compte administratif.

Compte administratif

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	1 977 509.46	173 380.60	347 987.29	
1 Sécurité publique	291 725.18	9 615.83		
2 Enseignement et formation	312 653.51	58 450.00		
3 Culture, loisirs & culte	1 607 802.21	51 679.10	10 708.00	
4 Santé	59 834.85			
5 Prévoyance sociale	347 295.45	115 586.60		
6 Trafic	1 488 630.24	1 750.00	72 370.65	
7 Protection et aménagement de	1 044 834.52	949 330.65	542 700.40	
8 Economie publique	1 245 113.53	1 235 863.28	60 000.00	
9 Finance et impôts	9 796 804.92	15 755 261.21		
Total	18 172 203.87	18 350 917.27	1 033 766.34	0.00

Il explique que nous retrouvons dans les revenus le retour des concessions et dans les charges les amortissements complémentaires.

Il présente ensuite une vision graphique de la distribution des charges ainsi que des revenus selon leur nature qui démontre le même état de fait :



Le Président poursuit en présentant les écarts entre les comptes 2021 et le budget 2021.

Il liste l'ensemble des comptes dans lesquels un dépassement de plus de CHF 50'000.- s'est produit.

Écarts du compte de fonctionnement

Concernant l'administration générale, le Président explique que nous avons prévu de dépenser CHF 18'000.- pour les frais fiduciaire et le montant final est de CHF 105'000.-. Cet écart important est dû à la sous-traitance de la partie comptable de la commune à la fiduciaire Dini & Associés SA et PwC en l'absence d'un secrétaire communal, ainsi qu'à l'audit en cours afin d'améliorer l'organisation de l'administration communale.

Nous allons ensuite retrouver dans l'administration les dépassements suite aux amortissements complémentaires.

Même chose si nous regardons le dicastère de la sécurité publique, l'écart se monte à CHF 100'000.- car nous avons fait des amortissements complémentaires.

Au niveau de l'enseignement de la formation, l'écart se monte CHF 50'000.- car nous avons fait des amortissements complémentaires.

Nous retrouvons encore des amortissements complémentaires dans le dicastère de la culture, des loisirs et du culte pour ce qui concerne le stand de tir, les chemins pédestres et les bâtiments paroissiaux. L'écart de CHF 70'000.- dans les traitements vient de la réattribution du salaire d'un employé des travaux publics dans la conciergerie. Il s'agit là d'un dépassement fictif car la masse salariale finale n'a pas changé.

Pour ce qui concerne les routes, nous avons prévu de dépenser CHF 50'000.- puis nous nous sommes rendus compte que c'était optimal et souhaité de faire davantage de travaux concernant surtout la route de l'Echelle et la route de la Matsette, d'où ce gros écart de CHF 216'000.-.

Nous retrouvons ensuite à nouveau les amortissements complémentaires des éclairages publics.

Dans le dicastère de la protection, de l'aménagement et de l'environnement, nous retrouvons des amortissements assez importants ainsi que des travaux concernant l'eau potable et l'eau usée, en particulier un dépassement de CHF 78'000.- pour l'entretien du réseau et des installations. Des travaux ont été réalisés en même temps que l'installation de la centrale de l'arsenic ainsi que pour la STEP et le pompage à Châtelard. De plus, nous nous sommes retrouvés avec des factures de 2019 pour les eaux usées de Giétroz qui ont été comptabilisées en 2021.

Dans le dicastère de l'économie publique, nous retrouvons des amortissements complémentaires ainsi que des frais d'études pour nouveaux projets concernant le Parc Naturel et le projet Mont-Fleuri.

Dans le dicastère des finances et des impôts, nous avons une provision qui n'avait pas été budgétée mais qui a été reconduite concernant les impôts cantonaux d'où cette différence de CHF 611'000.-. Nous avons également des amortissements complémentaires et l'intégralité des positions à l'actif du bilan concernant le Parc d'attractions du Châtelard VS SA a été provisionnée.

Le Président explique que nous allons maintenant analyser les écarts dans le compte des investissements.

Ecarts du compte d'investissement

Dans le dicastère de l'administration générale, nous constatons un dépassement de CHF 100'000.- car il y avait plus de terre à traiter que ce qui était prévu dans le cadre de l'assainissement du stand de tir.

Un citoyen demande s'il ne devait pas y avoir des subventions dans le cadre de l'assainissement du stand de tir.

Le Président répond que nous ne retrouvons pas les subventions dans les comptes car le montant précis ne nous a pas encore été communiqué par le canton du Valais. Elles apparaîtront dans les comptes des prochaines années et se monteront à hauteur de 60%-80%. M. Romain Fournier confirme cette information.

Le Président termine par le dépassement de CHF 60'000.- dans l'encouragement à l'agriculture qui correspond à la correction d'imputation d'une subvention octroyée en 2016 comptabilisée comme un prêt.

Le Président présente les outils indicateurs.

Outils indicateurs

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2020	2021	
1. Degré d'autofinancement (I1)	-562.2%	453.2%	129.4%
	très mauvais	très bien	très bien
2. Capacité d'autofinancement (I2)	-50.0%	26.6%	8.5%
	très mauvais	très bien	satisfaisant
3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	10.1%	10.0%	10.1%
	suffisant	suffisant	suffisant
4. Endettement net par habitant (I4)	-52 290	-56 265	-54 301
	faible	faible	faible
5. Taux du volume de la dette brute (I5)	285.0%	106.4%	148.5%
	insuffisant	très bien	très bien

La commune a une très bonne santé financière grâce au retour des concessions. Tous les indices sont en verts. Les indices rouges en 2020, étant le degré d'autofinancement ainsi que la capacité d'autofinancement, viennent de la dépréciation des actifs liés au parc d'attractions du Châtelard VS SA en prévision d'un plan d'assainissement.

Le Président demande à l'Assemblée primaire s'il y a des questions sur les comptes.

Questions

Un citoyen revient sur le dépassement de budget concernant les frais d'étude et demande s'il y a des résultats avec les projets du Mont-Fleuri.

Le Président répond que le projet du Mont-Fleuri n'avait pas été prévu au budget d'où cet écart et qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de résultat.

Une citoyenne demande à quoi correspond les 5 millions à encaisser du compte au bilan B10.112.

Le Président explique qu'il s'agit essentiellement de la provision des acomptes d'impôts à notifier qui ont beaucoup de retard. Une analyse à partir de 2010 a démontré qu'il n'y avait pas eu de suivi et que des montants assez importants étaient encore ouverts.

Une citoyenne ne comprend pas pourquoi le message introductif parle d'un manque de trésorerie de CHF 50'000.- au 31 décembre alors qu'il y a 5 millions qui n'ont pas été facturés.

Le Président répond que les CHF 50'000.- concernent les liquidités de la commune.

Un citoyen demande si les factures ont été envoyées à l'heure actuelle.

Le Président répond que non. Il explique que PwC travaille actuellement sur la situation des débiteurs et créanciers et qu'un rapport sera publié afin de démontrer qu'effectivement il y a eu des montants non encaissés par la commune depuis 2010.

Une citoyenne demande si des intérêts de retard seront perçus.

Le Président répond que PwC fera tout ce qui est légalement nécessaire.

Un citoyen avait demandé lors de la votation pour le budget pourquoi il n'y avait pas de montant prévu pour l'agriculture. Il voit maintenant qu'il y a CHF 60'000.-.

Le Président répond que ces CHF 60'000.- ont été déboursés en 2016. Il s'agit d'un prêt qui aurait dû être transformé en subvention, ça a donc été fait sur l'exercice 2021.

Le Président donne la parole à M. David Détraz de la fiduciaire FIDAG SA pour le rapport de l'instance de révision.

Rapport de l'instance de révision

Monsieur Détraz explique que la fiduciaire FIDAG SA a vérifié les comptes 2021 en application de l'ordonnance sur la gestion financière des communes ainsi que de la loi sur les communes.

Il constate des amortissements effectués sur le patrimoine financier ainsi que des amortissements comptables de 10% selon l'OGFCo et des amortissements complémentaires.

L'endettement de la commune est nul et l'équilibre financier est assuré. La commune est en mesure de faire face à ses engagements.

La séance avec le Conseil communal a eu lieu.

La fiduciaire FIDAG SA recommande donc d'approuver les comptes tels que présentés ce soir.

Monsieur Détraz explique que la problématique de ces 5 millions non facturés découle d'une vieille habitude de procéder qui est à corriger. Des nouveaux processus de qualité sont en train d'être mis en place.

Adoption

L'Assemblée primaire accepte à la majorité à main levée les comptes 2021. Treize abstentions sont à noter.

N° 4 : Information sur le projet de rénovation du centre sportif

Le Président donne la parole à M. Stéphane Fuchs.

Monsieur Fuchs informe s'être occupé avec son bureau de la mise en place de l'appel d'offre pour les travaux de la piscine et de la salle polyvalente.

Une étude de faisabilité a été faite en 2018 par le bureau Jenzer + Partner AG pour développer un projet et un devis général qui a démontré que, le budget total dépassant CHF 6'000'000.-, un appel d'offre ouvert de type AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics) devait être mis en place.

Ce système permet de mettre en appel d'offre l'ensemble du projet et de faire un choix le plus juste possible entre les différents bureaux. C'est un concours de type ouvert, n'importe qui pouvait s'inscrire. Un jury a été constitué pour définir qui pourrait avoir le mandat. Les membres du jury sont M. Romain Fournier, M. Valentin Gay-des-Combes, Mme Florence Revaz, M. Jan Perneger, Mme Marie Gétaz et lui-même.

Les gros travaux à effectuer concernent la remise en état de l'ensemble de la piscine (amiante à l'intérieur du bâtiment, réorganisation des vestiaires et des parties sous la salle polyvalente, reprise entière de l'isolation).

Le budget a été remis à jour selon les augmentations que l'on pouvait avoir entre 2018 et 2021.

Le 25 mars 2022, l'appel d'offre a été lancé. C'est un appel d'offre de type groupement pluridisciplinaire (architecte, ingénieur civil, mandataires d'acoustiques, de chauffage/ventilation).

Le 26 mai 2022, nous avons reçu sept dossiers. Nous avons pu en prendre six car un dossier comportait une erreur.

Le 3 juin 2022, les six dossiers ont été transmis au jury. L'ensemble des dossiers ont pu être vérifiés.

Le jury a pu donner des notes sur la base de cinq critères :

1. Montant de l'appel d'offre
2. Qualité de l'équipe
3. Organisation
4. Aptitudes
5. Références

Le 17 juin 2022, les membres se sont réunis pour revoir certains détails.

Le groupe gagnant est aujourd'hui défini. Le nom pourra être transmis après l'approbation de l'appel d'offre par le Conseil communal le 4 juillet 2022.

Après cette approbation, le mandat pourra être donné à ce groupement qui développera les premières études afin de pouvoir revenir vers l'Assemblée primaire pour la suite.

Monsieur Fuchs demande à l'Assemblée primaire s'il y a des questions sur ce projet.

Questions

Un citoyen demande combien va coûter l'étude du groupement gagnant.

Monsieur Fuchs répond que le montant est d'environ CHF 260'000.- jusqu'au projet.

Un citoyen demande s'il y a encore des possibilités de transformation des plans vu la perspective de la commune de développer l'utilisation de cette salle en dehors des camps scolaires. Si nous souhaitons faire venir des groupes faisant par exemple du basket, la salle devrait être agrandie en largeur et en profondeur. Il trouve dommage que cela ne soit pas fait et que l'on se condamne à une utilisation locale.

Monsieur Fuchs répond que les plans peuvent être modifiés. Cependant, l'agrandissement de la salle polyvalente entraînerait des coûts énormes. L'idée actuellement est d'isoler la salle polyvalente et de rénover ce qui est nécessaire.

Un citoyen demande si des panneaux photovoltaïques sont prévus sur les toits.

Monsieur Fuchs répond qu'il est prévu que les toits puissent en accueillir mais que ce n'est pas prévu dans le groupement qui s'en occupe. Une étude des différents toits sur lesquels des panneaux photovoltaïques peuvent être posés va être effectuée afin de faire une commande pour l'ensemble de la commune et d'avoir un meilleur prix.

Le Président explique qu'Alpiq est intéressé à développer l'énergie solaire dans la commune et sur le site d'Emosson.

Monsieur Fuchs explique qu'il a été demandé lors de l'appel d'offre que nous souhaitons avoir au cours des études une information sur les coûts d'entretien afin de trouver des manières d'optimiser les coûts.

Une citoyenne demande si les 1.3 millions votés au budget ont déjà été dépensés et quelle est la date du début des travaux.

M. Romain Fournier explique que lors de la présentation du budget, il ne se rendait pas compte de ce qu'il fallait faire au niveau des démarches administratives concernant cet appel d'offre et que le Conseil communal a décidé de traiter le projet en globalité.

Monsieur Fuchs explique que si nous faisons deux chantiers, nous augmentons entre 5% et 10% le prix et que le début des travaux ne sera pas avant 2023.

Le Président confirme que les 1.3 millions n'ont pas encore été dépensés.

Un citoyen demande si la salle sera disponible pour cet été.

Le Président et Monsieur Fournier répondent que oui.

Un citoyen demande si le bâtiment sera soumis aux mesures sismiques.

Monsieur Fuchs répond que l'étude de faisabilité faite en 2018 a défini qu'il n'y avait pas besoin d'aller plus loin sur l'étude sismique par rapport au bâtiment de la salle polyvalente. Pour la partie de la piscine, le toit sera démolé donc tout le bâtiment sera fait selon les calculs sismiques d'aujourd'hui.

Une citoyenne demande ce qu'il en est du chauffage à distance.

Le Président explique que la commune définit un plan directeur des énergies suite à la nouvelle stratégie énergétique définie par la Confédération et le canton du Valais qui est :

1. L'isolation des bâtiments
2. Le choix du chauffage optimal pour chaque bâtiment
3. L'utilisation des énergies renouvelables

Dans le plan directeur des énergies, il y a toujours la possibilité du chauffage à distance qui verra probablement le redimensionnement de la chaudière et une émission de l'eau à température plus basse, étant donnée l'isolation de bâtiments. Cette diminution de température engendra des coûts d'exploitation et des prix de consommation plus bas.

Un citoyen demande si les canalisations devront également être redimensionnées.

Le Président répond que les tuyaux resteront les mêmes.

Monsieur Fuchs confirme la stratégie énergétique mentionnée par le Président.

Une citoyenne trouve qu'il faudrait inclure le Mont-Fleuri avec le projet du centre sportif.

Le Président explique qu'un projet est en cours sur le Mont-Fleuri qui n'a pas encore produit de résultat. La personne concernée a été relancée.

Une citoyenne demande s'il sera toujours possible d'utiliser la scène.

Monsieur Fuchs confirme que la scène restera. La partie intérieure de la salle est uniquement mise à jour.

Un citoyen demande quelles seront les dimensions du bassin et s'il est possible d'arriver sur un chiffre d'une division de cinquante mètres en longueur et sur quatre couloirs de nage.

Monsieur Fuchs répond que les dimensions seront de seize mètres par neuf mètres. Il faudra voir avec la structure comment on peut arriver à une division de cinquante mètres en longueur. Il explique également que la façade de la piscine va être décalée de 5 mètres ce qui est le maximum. L'idée est d'avoir une pataugeoire pour les enfants mais aussi un lieu avec des sièges et des bulles pour pouvoir se poser.

Un citoyen demande s'il y aura un espace bien-être au-dessus de la piscine.

Monsieur Fuchs répond que le dessus de la piscine est réservé aux entrées de lumière et aux panneaux photovoltaïques. Il ne sait pas dire si la loi et les distances permettent de surélever le bâtiment.

Un citoyen demande s'il y a la possibilité d'installer un SPA ou un hammam.

Monsieur Fuchs a posé la question aux spécialistes. Le coût explose car vu qu'il s'agit d'une partie publique, nous devons appliquer les normes publiques et le hammam s'entrée de gamme se monte déjà à CHF 300'000.-.

Une citoyenne demande à combien se monte le coût final du projet.

Monsieur Fuchs répond que le coût du devis général est entre 6.5 millions et 7 millions.

Une citoyenne reprend les propos de Monsieur Fuchs expliquant que c'était moins onéreux de rénover la piscine et la salle polyvalente en même temps. Il serait donc judicieux de rénover également le Mont-Fleuri afin de baisser encore les prix.

Monsieur Fuchs confirme que le prix serait moins élevé.

Le Président reparle du projet Mont-Fleuri qui est en cours. Il ajoute que de pouvoir déjà commencer les travaux permettra d'avoir un développement dans le village plutôt que d'attendre encore.

Une citoyenne demande s'il y a un projet pour l'entretien ou la rénovation de la chapelle anglaise.

Le Président répond qu'un devis a été demandé pour la rénovation du toit. La dépense a été mise au budget.

Une citoyenne informe qu'il y a eu un concours d'idée au sujet de la chapelle anglaise et que c'est à retenir.

Le Président confirme.

Le Président remercie M. Stéphane Fuchs et tiendra au courant l'Assemblée primaire sur l'évolution du projet.

Monsieur Fuchs tient à remercier le jury et précise qu'il n'y a pas eu de grand débat sur le dossier du lauréat qui était vraiment le meilleur.

N° 5 : Information sur le parc d'attractions du Châtelard VS SA

Le Président souhaite la bienvenue à Maître Guérin de Werra qui est l'avocat de la société.

Il informe que le Conseil communal a décidé de donner l'année passée deux mandats d'audit :

1. Un mandat à PwC concernant l'organisation de l'administration communale
2. Un mandat à Mazars pour faire un audit du parc d'attractions du Châtelard VS SA

L'audit a été demandé à Mazars car la personne y travaillant est la même que celle ayant effectué le rapport d'analyse financière du parc en 2014 via la société Ernst & Young SA.

Le Président présente l'historique.

2013

La commune n'avait pas encore augmenté sa participation dans la société. On savait déjà que les finances du parc étaient délicates. Ernst & Young SA soulignait que le parc perdait CHF 430'000.- et qu'un assainissement était nécessaire.

2014

La commune de Finhaut s'est préparée à aider de deux façons :

1. Augmentation de sa participation de 12% à 51%
2. Augmentation de son prêt de CHF 150'000.- à CHF 4'600'000.-

En même temps, la commune mandatait la société Ernst & Young SA pour analyser la situation du parc. Ernst & Young SA releva ce défi financier. Elle a souligné que la famille Philippin a porté la société à bout de bras jusqu'en 2014. Elle a également proposé des assainissements et a fait les projections financières suivantes :

- Les résultats ne permettront pas de rémunérer les prêts des actionnaires
- Un résultat projeté d'environ CHF 350'000.- est inférieur aux amortissements estimés à CHF 446'000.-
- Un résultat équilibré peut être envisagé si une subvention publique de minimum CHF 100'000.- par an est octroyée
- Un éventuel remboursement du prêt de la commune pourrait intervenir mais seulement à partir de 2019

Ce rapport a été présenté à l'Assemblée primaire en 2014. Il a également été publié sur le site internet de la commune.

La commune de Finhaut est devenue l'actionnaire majoritaire suite à l'approbation par l'Assemblée primaire des 1.9 millions d'investissement dans le capital-actions ainsi que l'octroi du prêt de 4.6 millions.

Nous pouvons lire dans les comptes à fin 2014 que la commune de Finhaut avait une créance de 4.6 millions et que la famille Philippin avait une créance de 2.42 millions.

2015-2020

L'analyse des comptes de la commune effectuée par PwC démontre que la commune a prêté, financé et pris des engagements pour le parc à hauteur d'environ 9.5 millions (7.3 millions en prêts, biens et services, 2.2 millions pour deux garanties en cas de défaut de paiement du parc).

Mazars a constaté lors de son analyse que la société a investi plus que les 7.5 millions qui étaient prévus en 2014. Cet investissement supérieur a engendré des amortissements supérieurs. Les chiffres présentés en 2014 par Ernst & Young SA ne sont donc plus valables.

La commune de Finhaut a donc payé d'avantage que la subvention annuelle qui était prévue par Ernst & Young SA sans réussir à couvrir les pertes.

Des dettes ont été cumulées et ont placé la société à la fin de l'exercice 2017 à l'article 725, alinéa 1 du CO. Cet article indique que s'il ressort du dernier bilan annuel que la moitié du capital-actions et des réserves légales n'est plus couverte, le conseil d'administration convoque immédiatement une assemblée générale et lui propose des mesures d'assainissement.

En 2016, la fiduciaire FIDAG SA avait déjà mis un avertissement dans son rapport mentionnant que la société risquait d'être à l'article 725, al. 1 du CO.

En fin 2020, la société est proche de l'article 725, alinéa 2 du CO qui démontre une situation de surendettement. Dans ce cas-là, un bilan intermédiaire doit être établi et soumis à un réviseur agréé.

2021

Il était important de concrétiser l'indépendance entre la commune et le parc afin de comprendre quelle était la possibilité d'exploitation de ce parc et quel montant il fallait vraiment investir. La commune de Finhaut a donc cessé cette assistance financière.

La commune a également soutenu le conseil d'administration dans les efforts pour assainir le parc. Cette Assemblée primaire a d'ailleurs accepté les conditions qui concernaient la commune dans le cadre d'un plan d'assainissement proposé par le conseil d'administration. Cette acceptation a permis au conseil d'administration de mettre ce plan sur la table des négociations avec les autres créanciers pour pouvoir aboutir à un assainissement concret.

2022

Le 5 mai 2022, un nouveau conseil d'administration a été créé.

Étant donné les difficultés rencontrées lors des négociations et la situation financière critique, il fallait que les deux créanciers principaux, qui sont aussi les deux actionnaires principaux, prennent la lourde responsabilité de la gestion de la société en état de crise et trouvent une solution.

Tout le monde est attaché à ce parc que nous nommons le « Bijou de la vallée » mais parfois il faut prendre des décisions difficiles, entre autres de cesser ces financements communaux alors qu'une hémorragie se forme.

Stopper cette fuite en avant et trouver des solutions pour aller vers une société saine était le choix le plus rationnel et intelligent. Cela démontre également du respect des différentes institutions ainsi que du denier public.

Le conseil d'administration a décidé de fermer les installations du parc jusqu'à clarification et assainissement de la situation financière. Il n'y avait pas d'autre choix possible hormis le fait de fermer les yeux sur la situation et continuer d'injecter de l'argent pour peut-être tenir encore une, deux ou trois années.

Durant ces sept dernières années, des procédures judiciaires toujours en cours ont tenté de démontrer que les 2.4 millions inscrits dans les comptes en faveur de la famille Philippin ne sont pas justifiés. Elles n'ont malheureusement pas donné de résultats dans les temps espérés.

La fiduciaire FIDAG SA qui finalise les comptes et évalue le bilan pour, si nécessaire, procéder un jour à la liquidation, indique que le parc se trouve dorénavant à l'article 725, alinéa 2 du CO.

L'entente avec la famille Philippin reste. Un point sur lequel nous sommes d'accord est qu'il est nécessaire d'assainir avant de relancer toute exploitation. L'Office fédéral des transports en est venu à la même conclusion en retirant leur autorisation car une société à l'article 725, alinéa 2

du CO ne peut pas engager la quantité de personnel nécessaire pour garantir l'exploitation, la sécurité etc.

Aujourd'hui, le but et les forces sont concentrées sur l'idée de construire et relancer le parc ensemble. Les principaux promoteurs du tourisme (TMR, Vallée Trient tourisme) et les différentes communes de la vallée ont été invités à collaborer.

La première action menée a été de garder l'attractivité du site d'Emosson jusqu'à la réouverture du parc afin qu'il ne perde pas de renommée.

Dans ce processus, le Président s'est promis d'être le plus combattif possible. Un des partenaires a dit « la vallée a besoin du parc mais en ce moment c'est le parc qui a besoin de la vallée » ainsi que « c'est mieux une fin avec de la terreur plutôt qu'une terreur sans fin ».

Le Conseil communal cherche des options pour relancer l'exploitation du parc de manière sereine avec une société saine et en main publique.

Le Président espère pouvoir convoquer au plus vite une Assemblée primaire extraordinaire et proposer une solution de reprise des activités du parc.

Le Président a terminé sa présentation pour informer sur la situation du parc.

Maître Guérin de Werra, avocat de la société et M. David Détraz de la fiduciaire FIDAG SA sont présents ce soir pour répondre aux questions plus techniques. Le Président rajoute que lors de situation exceptionnelle, la même fiduciaire peut boucler les comptes et les réviser à condition que les réviseurs soient différents.

Un citoyen explique que lors de l'Assemblée primaire extraordinaire de l'année dernière trois objets soumis au vote concernant l'assainissement du parc ont été approuvés. Il demande pourquoi ça n'a pas été mis en application.

Le Président répond qu'il est ressorti lors des négociations qu'il y avait une probabilité que le sale and lease back soit interprété comme un détournement d'actifs. Le conseil d'administration aurait pu appliquer en force ce plan d'assainissement avec le risque d'engendrer des procédures judiciaires. De plus, pour que ce plan puisse fonctionner, la famille Philippin devait renoncer à une partie de leur créance, ce qui a été refusé.

Le citoyen demande s'il n'aurait pas été plutôt judicieux de laisser aller ces procédures judiciaires.

Le Président pense que le fait que les deux créanciers principaux puissent mener des discussions est une condition sine qua non pour trouver un accord.

Un citoyen a entendu plusieurs fois les représentants de la vallée (TMR, commune de Salvan, commune de Trient) vouloir venir se proposer pour intégrer la société et il demande s'il n'aurait pas fallu accepter.

Le Président trouvait également que c'était très intelligent de les intégrer mais les TMR ne souhaitaient pas rentrer dans le conseil d'administration.

Un citoyen demande ce qu'il en est de la responsabilité des administrateurs de l'année 2021 sachant qu'ils ont été déchargés de leur responsabilité dans une assemblée générale qui a été invalidée.

Le Président répond que l'assemblée générale était valable, le point qui ne l'était pas était la nomination du nouveau conseil d'administration. Il demande confirmation à Maître de Werra.

Maître de Werra confirme que la nomination du nouveau conseil d'administration était problématique mais que la question de la décharge était valable.

Une citoyenne mentionne donc que les administrateurs ont été déchargés de leurs actions alors que les comptes ne sont pas sortis de leur année d'expertise.

Maître de Werra mentionne que ça peut effectivement soulever des questions.

Une citoyenne demande pourquoi aucune personne de la commune de Salvan et de Trient n'a été nommée au conseil d'administration sachant qu'ils engageaient un montant de CHF 50'000.- si c'était le cas.

Le Président répond qu'il avait été convenu qu'il y aurait un représentant des communes. Puis au moment du vote du Conseil communal de Salvan, la décision a été différente. Le choix initial est donc resté avec un représentant des communes et pour le reste des personnes ayant de l'expérience dans les domaines liés à la gestion d'une entreprise.

Caroline Huguenin rajoute que M. Pierre-Angel Piasenta de la commune de Salvan faisait partie du conseil d'administration ces dernières années.

Un citoyen fait remarquer que le nouveau conseil donne des explications aux citoyens sur la situation actuelle du parc et tente de trouver une solution.

Un citoyen demande, en oubliant les dettes et les amortissements, si les comptes 2021 du parc sont équilibrés ou à nouveau en perte.

Monsieur Détraz répond que les recettes ne couvrent pas les charges directes. Avant amortissement, le parc est généralement à CHF 100'000.- de perte.

Une citoyenne fait remarquer que deux véhicules du parc sont toujours en circulation alors que le parc est fermé.

Le Président répond qu'à un certain moment un accord avait été conclu entre la commune et le parc pour l'utilisation de ces véhicules.

Un citoyen demande où en sont les activités qui seront mises en place à Emosson pour garder une attractivité touristique.

Le Président répond qu'y aura l'inauguration le 14 juillet 2022 et le 1^{er} août 2022 de « la légende des amants du barrage » inventée par M. Alain Monnet, co-fondateur de Couleur 3, en collaboration avec Vallorcine.

Le citoyen indique qu'il serait bien d'avoir un article dans le Nouvelliste mentionnant les actions entreprises pour garder l'attractivité sur le site d'Emosson.

Un citoyen demande quelles sont les revendications de la famille Philippin.

Le Président répond qu'elles sont beaucoup plus élevées que ce que la société et le Conseil communal accepte de donner.

Une citoyenne demande si cette situation sera éternelle.

Le Président explique que ça ne sera pas éternel car la société est à l'article 725, alinéa 2 du CO. Elle se trouve devant un mur et il n'y a pas de retour en arrière possible.

Maître de Werra ajoute que ça ne veut pas dire que l'on parle de faillite que tout est forcément fini, des accords sont encore possibles.

Un citoyen demande si la commune de Finhaut pourrait envisager de racheter la société en cas de faillite.

Le Président confirme que la Vallée de Trient pourrait racheter la société.

Un citoyen demande quel est le délai pour la faillite.

Monsieur Détraz répond que le délai est de deux mois.

Une citoyenne demande si la concession va être renouvelée.

Le Président explique que la concession est actuellement suspendue par l'Office fédéral des transports. En cas de rachat de la société la même concession pourrait être reprise.

Une citoyenne demande si la commune de Finhaut doit repasser devant l'Assemblée primaire en cas de rachat.

Le Président répond que oui, dans l'objectif de travailler avec toute la vallée.

Mme Caroline Huguenin explique que l'autre option était de donner à la famille Philippin ce qu'elle demandait, ce qui n'aurait pas été très bien reçu par l'Assemblée primaire.

M. Valentin Gay-des-Combes souhaite s'exprimer en tant que membre du Conseil communal depuis 2013 et ex-administrateur du parc d'attractions du Châtelard VS SA de 2016 à 2020. Il remercie l'Assemblée primaire pour la qualité des questions. Il est rassuré de voir que les citoyens sont toujours attachés à ce parc. Il veut être optimiste concernant l'avenir de cette société et demande à tous de l'être également. Il rajoute, pour ceux qui connaissent la famille Philippin, de leur faire comprendre que nous sommes vraiment attachés et qu'on est prêt à sauver leur bien.

N° 6 : Divers

Une citoyenne demande ce qu'il en est de la servitude qui va à la gare qui est dans un état catastrophique.

Le Président est complètement d'accord. Il y a déjà eu un positionnement clair de la part de la commission des constructions. Un courrier avec un délai pour prendre position a été envoyé et est actuellement en attente du retour de l'avocat.

La citoyenne rajoute qu'il est inscrit sur l'affichage public « Fermeture pour la saison hivernale » alors que nous sommes l'été.

Le Président fera enlever l'affiche.

Une citoyenne parle du site autour de la chapelle « Notre-Dame-des-Neiges » à Emosson. Elle explique que la paroisse fait tout son possible pour rendre la chapelle agréable, accueillante et propre mais l'entretien du site est à améliorer (cailloux dans zone herbeuse, fontaine bouchée, poubelle pleine).

Le Président remercie pour cette remarque et transmettra le message aux travaux publics.

Un citoyen se plaint de l'herbe haute sur les chemins communaux.

Le Président remercie pour cette remarque et transmettra le message aux travaux publics.

Un citoyen demande si les oppositions concernant le CAD sont toujours d'actualité.

Le Président confirme qu'elles sont toujours en vigueur et que c'est l'état du valais qui doit les traiter.

Un citoyen demande s'il est possible de connaître le résultat de l'audit réalisé.

Le Président répond que la rédaction du rapport est en cours. Le Conseil communal discutera sur la manière de le rendre public.

Un citoyen aimerait remercier le président pour la présentation concernant le parc d'attractions du Châtelard VS SA qui a très clairement démontré la situation actuelle de la société.

Le Président remercie l'Assemblée primaire et propose de partager un verre avant de se quitter.
Finhaut, le 24 juin 2022

Pour l'Administration communale

Le Président :

La Secrétaire :